

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mars 2024 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Baudel Aymeric, Maire.

Etaient présents : BAUDEL Aymeric, ROSSIGNOL Elodie, LE GOAZIOU Lydie, CELIA Mickael, GATTIN Isabelle, DOLPHENS Patrick, CANTET FLEURIEL Céline, CHABILAN Fabien, LERAT Marie-Christine, FLEURIEL Gilles, SKIBA Malika, COTY Thomas, LECOURT Jacques.

Etaient absents/excusés : MIRIANON Cyril (1 pouvoir donné à GATTIN Isabelle)

Etaient absents : HARAUX Aimé

Madame GATTIN Isabelle, a été désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Mousset Valérie a démissionné de son poste de conseillère municipale, par conséquent Monsieur Haraux Aimé est élu conseiller municipal. Monsieur Haraux Aimé peut assister au conseil municipal mais il ne peut pas prendre part aux délibérations, sachant qu'il n'a pas pu être convoqué dans les délais légaux

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 10 février 2024.

Le Maire demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2024.

13 conseillers (12 + 1 pouvoir) ne prennent pas part au vote car ils n'ont pas assisté au conseil Municipal du 10 février 2024.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	1

2. Approbation du conseil municipal du 20 mars 2024.

Le Maire demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2024.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14 (dont 1 pouvoir)

3. Commissions Municipales,

Monsieur Le Maire propose la création des commissions municipales.

Quelques rappels concernant l'organisation et le fonctionnement des commissions :

- Le conseil municipal :
 - fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission ;
 - désigne par délibération ceux qui siégeront dans telle ou telle commission.
- Les commissions municipales ne sont composées que de conseillers municipaux.
- Les commissions sont facultatives, et peuvent donc être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat,
- De nouvelles commissions pourront être créées dès lors qu'un intérêt pour la collectivité le justifie,
- Le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions,
- La commission peut être réunie à tout moment, car elle n'est soumise à aucun quorum.
- Les réunions de la commission ne sont pas publiques,
- La composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
- Le rôle des commissions : en amont du conseil municipal, ou pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, interviennent plusieurs commissions municipales dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus. Ces commissions n'ont pas force de décision mais d'avis et de proposition, les commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

Il convient de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et de désigner les membres.

Monsieur le Maire, expose que la répartition des sièges se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et que la désignation doit être effectuée à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord à l'unanimité pour procéder au vote à main levée, sinon le vote se fera au bulletin secret :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Le vote pour les commissions se fera donc à main levée.

Six commissions sont proposées :

Finances & Budget :	6 membres + 1 siège pour l'opposition
Administration & gestion des personnels :	6 membres + 1 siège pour l'opposition
Urbanisme, Mobilité & Environnement :	8 membres + 1 siège pour l'opposition
Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite & Solidarité :	5 membres + 1 siège pour l'opposition
Communication, Vie culturelle et associative & Animation :	6 membres + 1 siège pour l'opposition
Enfance, Petite enfance & Affaires scolaires :	8 membres + 1 siège pour l'opposition

Commission Finances & Budget - 6 membres + 1 siège pour l'opposition

Rôle de la commission : Cette Commission a en charge les questions liées au budget et aux finances. Le rôle de cette commission est d'initier une vision globale et stratégique sur le plan financier et économique dans le respect des exigences municipales. En lien avec les autres commissions, elle élabore la politique budgétaire de la commune, prépare les budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune et assure leur suivi. Elle estime les besoins de financement et les recettes attendues. Elle gère la politique d'emprunt et contribue à la recherche des différentes sources de financement.

Cette commission va très vite se réunir pour préparer le budget de commune qui doit être voté avant le 15 avril 2024.

Candidats : MIRIANON Cyril, FLEURIEL Gilles, LERAT Marie-Christine, ROSSIGNOL Elodie, CELIA Mickael, CHABILAN Fabien

Monsieur LECOURT Jacques ne souhaite pas candidater pour cette commission

Vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Commission Administration & gestion des personnels - 6 membres + 1 siège pour l'opposition

Rôle de la commission : Pour le volet administration générale, cette commission a en charge la qualité des services à la population et est force de proposition pour les améliorer. Elle étudiera également et fera, le cas échéant, des propositions pour tout ce qui concerne la gestion du personnel communal (carrière, formation, santé, prévention & sécurité, recrutement), le développement du dialogue social et le bon fonctionnement des instances.

Candidats : LE GOAZIOU Lydie, ROSSIGNOL Elodie, GATTIN Isabelle, CANTET FLEURIEL Céline, COTY Thomas, MIRIANON Cyril.

Monsieur LECOURT Jacques ne souhaite pas candidater pour cette commission

Vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Commission Urbanisme, Mobilité & Environnement - 8 membres + 1 siège pour l'opposition

Rôle de la commission : La commission a la charge de porter des propositions pour l'aménagement et le développement urbain de la commune. Par le suivi et la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), elle définit les orientations d'aménagement. L'ensemble des travaux devront prendre en compte les problématiques de mobilité (faciliter la mobilité douce au sein de la commune et vers les communes métropolitaines) et d'environnement (valorisation du bâti, préservation de l'environnement et des zones remarquables de la communes, gestion des espaces verts communaux et du cimetière,).

Candidats : MIRIANON Cyril, CHABILAN Fabien, FLEURIEL Gilles, DOLPHENS Patrick, GATTIN Isabelle, CANTET FLEURIEL Céline, COTY Thomas,

Monsieur LECOURT Jacques est également candidat

Vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Commission Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite & Solidarité - 5 membres + 1 siège pour l'opposition

Rôle de la commission : Cette commission aura pour mission de réaliser un diagnostic de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Celui-ci permettra de formuler des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et s'inscrivant dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie.

Candidats : MIRIANON Cyril, LE GOAZIOU Lydie, ROSSIGNOL Elodie, DOLPHENS Patrick, SKIBA Malika

Monsieur LECOURT Jacques ne souhaite pas candidater pour cette commission

Vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Commission Communication, Vie culturelle et associative & Animation - 6 membres + 1 siège pour l'opposition

Rôle de la commission : La commission proposera une politique culturelle en cohérence avec les associations de la commune et les partenaires institutionnels et associatifs. Elle veillera au soutien matériel et humain des projets et manifestations organisés par les associations. Elle sera force de proposition pour le développement des infrastructures dédiées aux associations et facilitera l'installation de nouvelles associations. Elle pourra constituer un appui aux associations dans leurs démarches de demandes de subvention.

Elle définira la stratégie de communication interne et externe de la commune et sera force de proposition sur le format et les outils de communication des projets et de l'action communale.

Candidats : CELIA Mickael, CHABILAN Fabien, FLEURIEL Gilles, LERAT Marie-Christine, ROSSIGNOL Elodie, DOLPHENS Patrick.

Monsieur LECOURT Jacques ne souhaite pas candidater pour cette commission

Vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Commission Enfance, Petite enfance & Affaires scolaires - 8 membres + 1 siège pour l'opposition

Rôle de la commission : Elle pilote les travaux de programmation et de développement des activités proposées aux enfants et aux jeunes du territoire. Elle propose des actions pour la modernisation des écoles et des lieux d'accueil enfance/jeunesse du SIVOM. Elle veille à ce que les repas servis aux enfants, de la crèche jusqu'à l'école primaire, soient de qualité et réalisés à partir d'approvisionnements raisonnés. Elle veille au respect du cadre légal et réglementaire en matière d'enfance-jeunesse / Affaires scolaires

Candidats : CELIA Mickael, LE GOAZIOU Lydie, ROSSIGNOL Elodie, SKIBA Malika, GATTIN Isabelle, CANTET FLEURIEL Céline, COTY Thomas

Monsieur LECOURT Jacques ne souhaite pas candidater pour cette commission

Vote à main levée :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

4. Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

***NB** : il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire (art. L 2121-21 du CGCT).*

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Il est décidé à l'unanimité de voter à main levée :

Membres titulaires :

Liste 1 : ROSSIGNOL Elodie, MIRIANON Cyril, CELIA Mickaël

Liste 2 : LECOURT Jacques

Nombre de votants : 14 (13 + 1 pouvoir)

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	<u>Voix</u>	<u>Attribution au quotient</u>	<u>Attribution au plus fort reste</u>	<u>TOTAL</u>
Liste 1 :	<u>14</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>
Liste 2 :	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Proclame élus les membres titulaires suivants : ROSSIGNOL Elodie, MIRIANON Cyril, CELIA Mickaël

Membres suppléants :

Liste 1 : LE GOAZIOU Lydie, LERAT Marie-Christine, FLEURIEL Gilles

Liste 2 : néant

Nombre de votants : 14 (13 + 1 pouvoir)

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	<u>Voix</u>	<u>Attribution au quotient</u>	<u>Attribution au plus fort reste</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Liste 1 :</u>	<u>14</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>
<u>Liste 2 :</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Proclame élus les membres suppléants suivants : LE GOAZIOU Lydie, LERAT Marie-Christine, FLEURIEL Gilles

5. Participation 2024 au Syndicat Intercommunal du Relais Petite Enfance.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Intercommunal du Relais Petite Enfance demande à la collectivité de délibérer sur le choix de fiscaliser ou non sa participation.

Pour cette année le montant est de 1 856,00€.

Monsieur le Maire propose comme tous les ans de choisir de fiscaliser sa participation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve le choix de la fiscalisation.

Pour information le système dit de " fiscalisation " permet au syndicat de percevoir directement le produit des impôts directs communaux.

Le conseil municipal approuve par :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

6. Désignation du correspondant défense.

Monsieur le Maire expose que nous devons désigner le correspondant défense de la commune.

Le correspondant est :

- L'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune.
- Le relais d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens.

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Est candidat au poste de correspondant défense : DOLPHENS Patrick

Le Maire propose de passer au vote à main levée.

Monsieur DOLPHENS Patrick ne prend pas part au vote

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
DOLPHENS Patrick	13 (dont 1 pouvoir)

Le conseil municipal approuve par :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13 (dont 1 pouvoir)

Est élu : DOLPHENS Patrick

7. Désignation des délégués techniques et politiques de la Métropole-Rouen -Normandie

Monsieur le Maire expose que nous devons désigner un délégué technique et un délégué politique auprès de la Métropole-Rouen -Normandie.

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de délégué technique :

Est candidat : CELIA Mickaël

Le Maire propose de passer au vote à main levée.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CELIA Mickaël	14 (dont 1 pouvoir)

Est élu : CELIA Mickaël

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de délégué politique :

Sont candidats : BAUDEL Aymeric

Le Maire propose de passer au vote à main levée.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
BAUDEL Aymeric	14 (dont 1 pouvoir)

Est élu : BAUDEL Aymeric

La séance est levée à 21h14.

Le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil